

<b>Intitulé du cours</b>	Droit administratif des biens
<b>Niveau/semestre</b>	L3, semestre 6
<b>Crédits (ECTS)</b>	4 ou 6 (si TD)
<b>Enseignant</b>	Michèle Boubay-Pagès
<b>Volume horaire du cours</b>	33 h
<b>Travaux dirigés</b>	Oui, au choix

\* **Objectif du cours** : Le droit administratif des biens est un droit administratif spécial axé autour de trois thématiques : la domanialité, les travaux publics, l'expropriation. La domanialité concerne les propriétés publiques divisées en domaine privé que les personnes publiques gèrent comme des propriétaires presque comme les autres, et en domaine public, support des libertés publiques et des activités collectives bénéficiant de protections qui puisent leur origine dans le droit de l'Ancien Régime. Les travaux publics et l'expropriation constituent des modalités particulières de création et de constitution du patrimoine public à côté de procédés traditionnels. Découvrir le versant public du droit des biens constitue un complément indispensable à la connaissance du droit de la propriété privée.

\* **Pré-requis** : droit administratif général

\* **Plan sommaire du cours** :

**I° Partie : Le domaine public des personnes publiques**

- Conceptions naturalistes ou utilitaristes du domaine public
- Domaine public mobilier et immobilier

- Distinction domaine public/domaine privé
- Consistance du domaine public
- Régime du domaine public
  - o Entrée et sortie du domaine public
  - o Usages collectifs et privatifs du domaine public
  - o Protection du domaine public

## **II° Partie : Les travaux publics**

- Notions de travail public et d'ouvrage public
- Modalités d'exécution du travail public
  - o Marchés de travaux publics
  - o Concessions de travaux publics
- Responsabilité de travaux publics
  - o Responsabilité sans faute
  - o Responsabilité pour faute présumée
  - o Responsabilité pour faute

## **III° Partie : L'expropriation**

- Expropriation et droit de propriété
- Les titulaires du droit d'exproprier
- La finalité de l'expropriation : l'utilité publique
  - o Utilité publique et intérêt général
  - o Le bilan coût-avantage
- La procédure d'expropriation
  - o La phase administrative : la DUP (déclaration d'utilité publique et l'arrêté de cessibilité)
  - o La phase judiciaire : l'ordonnance d'expropriation

### **\* Brève bibliographie (3 références ou plus) :**

- Droit administratif des biens, Jean-Bernard Auby, Jean-Marie Auby, Pierre Bon, Philippe Terneyre, *Précis Dalloz*, 7e édition
- Droit administratif des biens, Norbert Foulquier, LexisNexis (Collection Manuels), 4e édition
- Droit administratif des biens Cours, thèmes de réflexion, commentaires d'arrêts avec corrigés, Jacqueline Morand-Deville, L.G.D.J Cours, 9e édition

### **\* Modalités d'évaluation : voir l'arrêté d'examen**